

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009**

Délibération
n° 2009.12.276

**Parc d'activités de
Saint-Saturnin :
Convention avec la
SAFER - Avenant n° 1**

LE DIX DECEMBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 décembre 2009**

Secrétaire de séance : Maurice FOUGERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Yves BRION à Françoise COUTANT, Bernard CONTAMINE à Jean-Pierre GRAND, Simon DEFORGE à Joël LACHAUD, Françoise LAMANT à Philippe LAVAUD, Frédéric SARDIN à Maryse DUMEIX, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Gérard DESAPHY par Véronique MAUSSET, Rachid RAHMANI par Djillali MERIOUA

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Jacques DUBREUIL, Nadine GUILLET, Cyrille NICOLAS

PARC D'ACTIVITES DE SAINT-SATURNIN : CONVENTION AVEC LA SAFER - AVENANT N° 1

Par délibération n°118 du 11 avril 2003, vous avez accepté de confier à la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) une mission foncière relative au projet de création d'un parc d'activités sur la commune de Saint-Saturnin le long de la RN 141.

Une convention du 22 août 2003 a été conclue à cet effet. Elle comprend une mission de négociation amiable des acquisitions pour le compte du Grand Angoulême dans le périmètre de l'opération, et de constitution de réserves foncières en dehors de ce périmètre en vue de procéder à des échanges avec les propriétaires des terrains situés dans cette première zone.

Considérant les imprécisions contenues dans ladite convention et l'évolution des besoins de la communauté d'agglomération, il est proposé d'adopter un avenant n°1 ayant pour objet les modifications suivantes :

Le paragraphe 1.2 de l'article 1 est remplacé par le texte suivant :

1.2 - Modalités de mise en réserve

Après avoir recueilli l'accord de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, la SAFER décidera des parcelles à acquérir suivant les consultations qu'elle effectue habituellement auprès de ses actionnaires avec le contrôle des Commissaires du Gouvernement.

Dans l'article 4 concernant les avances financières, est supprimée la phrase :
« Les actes notariés des échanges formalisés devront être régularisés au plus tard dans les 6 mois qui suivront l'avance consentie par la communauté d'agglomération du Grand Angoulême. »

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 12 novembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention avec la SAFER joint,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>	<u>Affiché le :</u>
15 décembre 2009	15 décembre 2009